

d'aucune autre puissance. Les principaux Etats commerciaux ont en cela un intérêt commun et il est à espérer qu'aucun d'eux ne tentera de mettre obstacle à l'entière indépendance de ces lies.

Les recettes du trésor pour l'année financière expirant le 30 juin dernier ont été de \$48,930,097 50 en numéraire et de \$10,833,000 en bons du trésor consolidés, ce qui forme un ensemble de \$59,663,097 50. Les dépenses pour la même période ont été de \$46,798,667 82 en numéraire et de \$10,833,000 en bons du trésor consolidés; ce qui fait un total de \$57,631,667 82.

Les comptes et le budget qui seront soumis au congrès dans le rapport du secrétaire du trésor montrent qu'il y aura au 1er juillet prochain un déficit probable (occasionné par la guerre et le traité du Mexique) de \$5, 828 121, 60 et, au 1er juillet 1851, un autre déficit de \$10,347,092, 73, composant ensemble un déficit probable de \$16,375,214, 39, auquel il reste à pourvoir. Les dépenses extraordinaires de la guerre avec le Mexique et l'achat de la Californie et du Nouveau Mexique excèdent ce déficit, ajouté aux emprunts déjà contractés à cette occasion. Je recommande donc de donner faculté pour emprunter la somme qui pourra être nécessaire pour couvrir ce déficit. Je recommande une stricte économie dans la dépense des deniers publics.

Je recommande une révision du tarif existant, pour le constituer sur des bases susceptibles d'augmenter le revenu. Je ne mets pas en doute qu'ils soit du droit ou du devoir du congrès d'encourager l'industrie indigène, qui est la grande source de la richesse et de la prospérité nationale, aussi bien qu'individuelle. Je m'en rapporte à la sagesse et au patriotisme du congrès pour l'adoption d'un système qui mette enfin le travail indigène sur un pied sûr et permanent; qui, par de sages encouragements aux manufacturiers donne un nouvel et progressif élan à l'agriculture, et qui favorise le développement de nos vastes ressources et l'extension de notre commerce. Persuadé qu'un système de droits spécifiques est le plus propre à atteindre ce but, (aussi bien qu'à produire l'augmentation nécessaire dans le revenu et à prévenir les fraudes), je recommande fortement au congrès de l'adopter, en fixant les droits à un taux assez élevé pour donner un encouragement suffisant et efficace à notre industrie, et en même temps que calculés de manière d'assurer la stabilité.

La question du maintien du système de Sous-Trésorerie est respectueusement soumise à la sagesse du congrès. Si on le maintient, des modifications importantes y paraissent indispensables.

Pour de plus amples détails sur ce qui précède et les autres points qui se rattachent aux finances, au commerce et au revenu, je renverrai au rapport du secrétaire du Trésor.

Le gouvernement général n'a prêté aucune aide directe aux progrès de l'agriculture, si ce n'est en employant quelques petites sommes à la réunion et à la publication des statistiques agricoles, et à quelques analyses chimiques; ces dépenses ont été payées jusqu'ici sur le fonds des patentes. Cet appui est, dans mon opinion, complètement insuffisant. Pour donner à cette branche principale de l'industrie américaine les encouragements qu'elle mérite, je recommanderai l'établissement d'un bureau d'agriculture qui se rattachera au département de l'intérieur. Elever la condition sociale de l'agriculteur, augmenter sa prospérité et accroître les moyens qu'il a d'être utile à son pays, en multipliant les sources où il peut puiser l'enseignement, ce doit être la étude de tout homme d'Etat et l'un des buts principaux de tout législateur.

Le congrès n'ayant point prêté au gouvernement civil de la Californie, la population de ce territoire, cédant aux nécessités de sa condition politique, s'est récemment réunie en convention, dans le but de se donner une constitution et un gouvernement d'Etat. Les derniers avis me portent à croire que ce projet s'est réalisé, et il est vraisemblable qu'avant peu cette population demandera l'admission de la Californie dans l'Union, comme Etat souverain. S'il en est ainsi, et que sa constitution soit d'accord avec les exigences de la Constitution des Etats-Unis, je recommande sa demande à la favorable attention du congrès.

La population du Nouveau Mexique se présentera sans doute avant longtemps pour être reçue dans l'Union.

Préalablement à l'admission de la Californie et du Nouveau Mexique, le peuple de l'une et de l'autre se verra donné une forme républicaine de gouvernement, dont il aura jeté les bases sur tels principes et organisé les pouvoirs dans telle forme, qui leur paraîtront le plus propres à assurer leur tranquillité et leur bonheur.

On peut, en attendant leur initiative, éviter toute cause d'inquiétude et maintenir la confiance et la cordialité. Pour conserver l'harmonie et le calme, si chers à tout le monde, nous devrions nous abstenir de ces questions irritantes qui ont produit jusqu'ici une pénible impression sur l'esprit public; je répète l'avis solennel du premier et du plus illustre de mes prédécesseurs: ne donnons jamais "occasion de désigner les partis par des distinctions géographiques."

Un collecteur a été nommé à San Francisco, conformément à l'acte du congrès qui étend les lois de revenu à la Californie, et des mesures ont été prises pour organiser le plus tôt possible des douanes dans ce port, aussi bien que tous ceux dont il est fait mention dans l'acte précité. Le collecteur est parti par la voie de terre, mais l'on n'a pas encore reçu la nouvelle de son arrivée à San Francisco. En attendant, on sait que les droits de douane ont continué à être perçus par des officiers agissant sous les ordres de l'autorité militaire, ainsi qu'ils l'étaient pendant l'administration de mon prédécesseur. Il sera convenable, je pense, d'approuver les perceptions faites de cette façon, et d'ordonner (après toutes les indemnités que le Congrès croira devoir allouer) que le produit en soit dépensé dans le territoire même ou versé au Trésor, afin de subvenir plus

tard aux allocations qui pourront être faites pour l'amélioration de ses fleuves et de ses ports.

Une commission, chargée de faire le relevé de la côte, a été dirigée sur l'Oregon au mois de janvier dernier. D'après les dernières nouvelles, elle n'est pas encore partie de la Californie; mais des instructions lui ont été données pour que, aussitôt qu'elle aura choisi des sites convenables pour les deux phares et les îles qui doivent être construites et placées dans l'Oregon, elle procède sans délai à la reconnaissance de points les plus importants de la côte Californienne, avec recommandation d'examiner plus particulièrement et de déterminer les points du littoral les plus propres à l'établissement de phares dont la construction est hautement recommandée par l'accroissement incessant de notre commerce.

J'ai transporté les Agences Indiennes du Missouri Supérieur et de Council-Bluffs, à Santa Fé et au Lac Salé; j'ai en outre fait nommer des sous-agents dans les vallées du Gt. du Sacramento ou de San Joaquin. Toutefois, de nouvelles dispositions légales seront nécessaires pour étendre d'une manière efficace et satisfaisante dans les nouveaux territoires notre système de relations avec les Indiens.

Je recommande l'établissement d'une succursale de la monnaie de Californie, attendu que cette création à mon avis offrirait de grands avantages à ceux qui exploitent les mines, aussi bien qu'au gouvernement pour la vente des terrains minifères.

Je recommande aussi que des commissions soient organisées par le congrès pour examiner et fixer la validité des titres de propriétés territoriales dans la Californie et dans le Nouveau Mexique, et qu'il soit pourvu à l'établissement de bureaux d'arpenteur général dans le Nouveau Mexique, dans la Californie et dans l'Oregon, et pour l'arpentage et la mise en vente des terres publiques dans ces territoires. Le prix de ces terres, en considération de leur éloignement et de leur difficulté d'accès, devra être établi à un taux libéral pour tous, mais principalement favorable aux premiers émigrants.

Dans le but de constater d'une manière positive la situation et la nature des principaux gisements minéraux de la Californie, je recommande de joindre aux travaux d'arpentage une exploration géologique et minéralogique, et de diviser les terrains minifères en petits lots convenables pour l'exploitation, dont on disposerait soit par vente, soit à ferme, de manière à donner à nos citoyens la facilité d'acquiescer des droits permanents à la propriété du sol. Cela impèterait au succès des mines aussi bien qu'à celui de la culture.

La grande richesse minière de la Californie, et les avantages que ses ports et ses havres, ainsi que ceux de l'Oregon, offrent au commerce, spécialement à celui qui se fait avec les îles du Pacifique et de l'Océan Indien et avec les populations côtières de l'Asie Orientale, nous donnent l'assurance que sous peu d'années il se formera sur notre côte occidentale de grandes et prospères communautés. Il devient donc important qu'une ligne de communication, la meilleure et la plus rapide que puisse comporter la nature du pays, soit ouverte à travers le territoire des Etats-Unis, entre les allures navigables de l'Atlantique ou du Golfe mexicain et la mer Pacifique.

L'opinion qui s'est prononcée dans deux grandes conventions tenues dernièrement à Saint-Louis et à Memphis, montre une préférence marquée pour un chemin de fer, qui doit, s'il peut se construire, répondre le mieux aux désirs et aux besoins du pays.

Mais si un chemin de fer, lorsqu'il sera en pleine activité, doit être un ouvrage d'une grande importance nationale et d'une valeur inestimable pour le pays il faut aussi considérer ce qu'une pareille entreprise doit entraîner de travaux et de dépenses; et si elle est praticable, que d'obstacles elle doit rencontrer dans sa construction et dans son exploitation. En conséquence, pour éviter un échec ou un désappointement, pour mettre le congrès à même de décider si, dans la condition du pays qu'il doit traverser, le travail est faisable; si dans le cas où la réponse sur ce point serait affirmative, ce grand œuvre doit être entrepris comme une amélioration nationale ou laissé à l'industrie particulière; et dans cette dernière alternative, quelle aide doit prêter le gouvernement, et s'il doit même en prêter. Je recommande comme mesure préliminaire une reconnaissance attentive par une commission scientifique des différentes routes qui ont été proposées et un rapport sur la possibilité d'exécuter un chemin pareil avec une estimation des frais de construction et d'entretien.

Pour des vues plus développées sur ce sujet aussi bien que sur d'autres matières qui sont dans les attributions du département de l'intérieur, je vous réfère au rapport du maître général des postes.

Je recommande de promptes allocations pour continuer les améliorations commencées dans les havres et rivières, et pour exécuter celles dont les devis ont été dressés, aussi bien que pour examiner et évaluer celles que peuvent réclamer les besoins de notre pays, notamment celles que rendent nécessaires la diffusion de notre population sur les nouveaux districts et l'extension de notre commerce. Un aperçu des sommes qui pourraient être dépensées avec avantage durant la prochaine année fiscale, sous la direction du bureau des Ingénieurs topographes, accompagne le rapport du secrétaire de la guerre, sur lequel j'appelle respectueusement l'attention du congrès.

La cession de territoire faite par le dernier traité avec le Mexique a considérablement étendu la partie exposée de notre frontière, et nous a imposé à l'égard du Mexique certaines obligations que nous ne pouvons remplir sans quelques troupes. Mais notre établissement militaire n'a point quant à son efficacité, subi de changement essentiel, et il est resté à peu près ce qu'il était au commencement de la guerre du Mexique. Il sera donc nécessaire d'y faire quelque addition; et je recommande au favorable examen du Congrès une augmentation des divers corps de l'armée dans les postes éloignés de l'Ouest, telle qu'elle est proposée dans le rapport ci-joint du secrétaire de la guerre.

Il est résulté, de grands embarras de l'effet

donné, au point de vue du rang, dans l'armée, aux grades à brevet ou d'étranger-major. Les suggestions du secrétaire de la guerre à ce sujet sont considérées comme importantes et leur réalisation ramènerait l'harmonie dans le service. Le plan proposé pour fixer une retraite aux officiers devenus incapables de service, et fonder un asile en faveur des sous-officiers et soldats que l'âge, les blessures ou les infirmités contractées au service mettent hors d'état de continuer, est recommandé comme un moyen d'augmenter la force de l'armée, en même temps que comme un acte de justice que le pays reconnaissant doit au soldat fidèle.

Le rapport ci-joint du secrétaire de la marine présente un tableau complet et satisfaisant de la situation et des mouvements du service naval durant l'année dernière. Nos citoyens, engagés dans les travaux légitimes du commerce, en ont recueilli les fruits. Partout où sont allés nos navires, ils ont été reçus avec respect, nos officiers ont été traités avec cordialité et courtoisie, et ils ont en toute occasion observé une stricte neutralité conforme à la politique de notre gouvernement.

Les forces navales actuelles en commission sont aussi considérables qu'il est possible, avec le nombre d'hommes autorisé par le congrès. J'appelle votre attention sur la recommandation du secrétaire de la marine, au sujet de la réorganisation de la marine en ce qui touche les divers grades de ses officiers, et l'établissement d'une liste de retraite pour ceux qui ne sont plus aptes à un service actif. Si le congrès adopte les mesures qui lui sont recommandées, il augmentera l'efficacité de la marine et en réduira les dépenses.

Je demande aussi votre attention pour les vues exprimées par le secrétaire relativement à l'emploi des steamers de guerre, aux contrats pour le transport de la maille des Etats-Unis, et aux effets de ce système sur la prospérité de la marine.

Par un acte du congrès passé le 14 août 1848, il a été pourvu à l'extension de la poste et au transport de mailles en Californie et dans l'Oregon. On s'est efforcé de mettre cette loi à exécution; mais les prescriptions limitées de cet acte, l'insuffisance des moyens qu'il accorde, la difficulté d'appliquer nos lois postales à la situation de ces pays, et l'insuffisance des rétributions accordées par ces lois comparativement au prix du travail et des loyers en Californie, ont rendu tous les efforts en grande partie inutiles. Une loi spéciale et efficace est nécessaire à ce sujet.

L'acte de 1845, portant réduction de la taxe postale, a produit, après quatre années d'application, des résultats qui montrent pleinement que le revenu d'une taxe postale ainsi réduite suffit à défrayer toutes les dépenses du département de la poste, en n'y comprenant pas les frais de transport par les steamers de la maille, sur la ligne de New-York à Chagres et sur celle de Panama à Astoria, qui n'ont pas été regardées par le congrès comme appartenant, à proprement parler, au service de la poste.

On soumet à la sagesse du congrès l'opportunité d'une nouvelle réduction dans les taxes postales, spécialement sur le service des lettres. Celui-ci devait être affranchi de l'injuste charge de transporter et délivrer gratuitement les documents du congrès. Une allocation de service public serait faite à cet effet sur le Trésor. Je suis persuadé qu'on peut faire en toute sûreté un changement consistant à réduire le port de toute lettre simple à la taxe uniforme de 5 cents, quelle que soit la distance, sans faire peser par là sur le Trésor une taxe plus forte que ce qui serait une légère rétribution pour ce service public. En conséquence, je recommande respectueusement cette réduction. Si le congrès préfère abolir entièrement le privilège de franchise, il est probable que la réduction proposée de la taxe postale ne forcerait pas à faire appel au Trésor. Vous déciderez s'il y a lieu d'opérer de suite de nouvelles réductions, ou si mieux vaut attendre d'abord les effets de la réduction à 5 cents que je vous ai recommandée.

Depuis le commencement de la dernière session du congrès, il a été reçu et ratifié un traité postal avec la Grande-Bretagne, et les administrations des postes des deux pays ont fait, en vertu de ce traité, les règlements nécessaires à sa mise en vigueur. Les efforts pour étendre cet arrangement à travers l'Angleterre jusqu'en France n'ont pas réussi aussi facilement; mais le projet n'est pas abandonné.

Pour le relevé spécial de la situation de l'administration des postes et tout ce qui se rattache à cette branche du service public, je réfère au rapport du maître général des postes.

Par un acte du 3 mars 1849, il a été constitué un comité, chargé de prendre les dispositions pour le septième recensement, et composé du secrétaire d'Etat, de l'avocat général et du maître général des postes. Le devoir dévolu à ce comité était de "préparer et faire imprimer les formules et éditions nécessaires au dénombrement complet des habitants des Etats-Unis; aussi les formules et éditions propres à rassembler et tableaux statistiques, sous des titres convenables, tous les renseignements sur les mines, l'agriculture, le commerce, les manufactures, l'éducation et autres sujets propres à présenter un ensemble complet des progrès de l'industrie, de l'éducation et des ressources du pays." Les devoirs ainsi imposés au comité de recensement, ont été remplis; c'est au Congrès maintenant à passer une loi pour mettre en vigueur l'article de la Constitution qui exige un dénombrement de la population des Etats-Unis l'année prochaine.

Parmi les devoirs assignés par la Constitution au gouvernement général, il en est un d'une application locale et restreinte, mais

qui n'en est pas moins obligatoire: je veux parler des pouvoirs conférés au congrès comme législateur unique et seul gardien des intérêts du District de Colombie. J'oserai recommander ces intérêts à votre attention. La Métropole Nationale, la cité de Washington doit être un objet d'intérêt général: fondée sous les auspices de celui dont elle porte le nom immortel, elle en a plus de droits aux soins paternels du congrès. Tout ce qui peut contribuer à sa prospérité, doit exciter la sympathie de ses auteurs constitutionnels, et appeler leur bienveillante attention.

Notre gouvernement n'a que des pouvoirs limités, et il ne peut évidemment fonctionner avec succès qu'autant que chacune de ses branches coordonnées se renferme strictement dans le cercle qui lui a été tracé. La première section de la Constitution ordonne que "tous les pouvoirs législatifs qu'elle accorde soient réunis dans un Congrès des Etats-Unis, qui sera composé du Sénat et de la Chambre des Représentants." L'exécutive a le droit de recommander (non de dicter) les mesures au Congrès. Ayant rempli ce devoir, la Branche Exécutive du Gouvernement ne peut légitimement contrôler la décision du Congrès sur aucun article de législation, jusqu'à ce que cette décision soit soumise officiellement à l'approbation du Président. Le frein institué par la Constitution dans l'article qui confère le vote qualifié, ne sera jamais appliqué par moi, si ce n'est dans les cas prévus par les Pères de la République. Je le regarde comme un moyen extrême, auquel on ne doit recourir que dans les circonstances extraordinaires, comme lorsqu'il est nécessaire de défendre l'Exécutif contre l'envahissement du pouvoir législatif ou de prévenir une législation faite à la hâte, inconsidérée ou inconstitutionnelle.

En renfermant avec prudence ce remède dans le cercle qui lui a été tracé par les explications contemporaines des créateurs de la constitution, la volonté du peuple exprimée légitimement sur tous les sujets de législation, au moyen de ses organes constitutionnels, les sénateurs et les représentants des Etats-Unis, agit en toute liberté. Indispensable à la conservation de notre système de gouvernement du peuple par lui-même, l'indépendance des représentants des Etats et du Peuple est garantie par la constitution; ils ne sont responsables à aucune puissance humaine autre que leurs constituants. En ne rendant le représentant responsable qu'envers le peuple, en l'affranchissant de toute autre influence, nous rehaussons le caractère du constituant, et avions en lui le sentiment de sa responsabilité envers son pays. C'est dans ces conditions seulement que l'électeur peut sentir à quel point, lorsqu'il choisit un législateur, il est lui-même véritablement une partie intégrante de la puissance souveraine de la nation. Nous apporterons le même soin à défendre les droits des branches exécutive et judiciaire.

Notre gouvernement ne peut conserver sa pureté que par la suppression et l'élimination absolue de toute tentative ou tendance d'empêchement d'une branche sur une autre. C'est par la stricte observation de cette règle et des autres prescriptions de la Constitution: c'est en gardant avec soin ce respect profond et cet amour pour l'Union, que nous saurons nos pères, et qu'ils transmettraient à leurs enfants; c'est avec l'aide de cette Providence suprême qui a si longtemps veillé sur nos libertés et nos institutions, que nous pouvons raisonnablement espérer de les transmettre avec leurs bienfaits sans ombre à la postérité la plus reculée.

Mais l'attachement à l'union des Etats doit être une affection habituelle dans tout cœur américain. Durant un espace d'un demi-siècle, qui a vu tomber bien des royaumes et des empires, cette Union est demeurée intangible. Les patriotes qui l'ont formée, sont depuis longtemps descendus dans la tombe; cependant elle reste, superbe monument érigé à leur mémoire, et objet d'amour et d'affection pour tous ceux qui sont dignes du nom Américain. A mon avis, sa dissolution serait la plus grande des calamités et tout Américain doit s'étudier à la détourner. De sa conservation dépend notre bonheur et celui des innombrables générations à venir. Quelques dangers qui la menacent, je la défendrai et la maintiendrai dans son intégrité, de par les obligations que m'impose la Constitution et les pouvoirs qu'elle me confère.

Z. TAYLOR.

Washington, 4 décembre 1849.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 4 JANVIER 1850.

BULLETIN.

Le congrès Américain. — L'élection de M. Cobb. Son discours en cette occasion. — Le message présidentiel. — L'administration devant le congrès. — L'élection de Québec. — Un candidat annexionniste. — Le mouvement à Stantford. — Assemblée de la Ligue à Montréal. — Nouvelles et faits divers.

C'est après une séance très orageuse et plusieurs tours de scrutin que la chambre des Représentants des E. U. est arrivée enfin le 22 décembre dernier à pouvoir élire son Président. Dans ce vote décisif M. Cobb a obtenu 102 voix, M. Winthrop 100, M. Vilmoit 8 et les autres 13 voix ont été perdues. Quand les scrutateurs annoncèrent que M. Cobb était élu président de la chambre, une vive agitation se répandit dans la salle. Des applaudissements éclatèrent dans les tribunes.

Une certaine opposition se manifesta même d'un côté de la chambre; mais le calme se rétablit bien vite et M. Cobb fut élu par un vote de 102 à 100. M. McDonell et Vinton. Quand il y fut installé, il s'adressa à la chambre en ces termes: "Messieurs de la chambre des Représentants, il serait inutile de chercher que j'éprouve un embarras profond en prenant possession de ce fauteuil, au milieu des circonstances qui ont marqué l'élection. J'ai la conscience des difficultés, qui environnent ce poste en ce moment. L'organisation extraordinaire de ce corps se révèle dans nos actes depuis le jour de notre réunion. La nature et le caractère des diverses questions publiques qui occupent votre attention durant la session actuelle du congrès, contribueront à augmenter les difficultés, le poids et la responsabilité des fonctions que j'occupe. Permettez-moi donc de réclamer à l'avance votre aide et votre appui dans les efforts que je ferai pour remplir ces devoirs avec fermeté, bonne foi et impartialité. Le pays a suivi avec anxiété nos luttes pour arriver à une organisation et le peuple continuera à avoir les yeux fixés sur chaque pas de notre arrière législative. Difficiles sont nos devoirs et grande notre responsabilité. Inviquons donc pour nous aider à les remplir un patriotisme aussi vaste que l'union et embrassant tous ses intérêts, toutes ses institutions. Guidés par cet esprit sous la Bénédiction du ciel, nos actes contribueront à perpétuer la prospérité de notre pays. Acceptez Messieurs, l'expression, de ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élevant votre président pour le congrès actuel.

Ces paroles sages et modérées ont été saluées par d'innombrables applaudissements. Elles promettent à la chambre dans la personne de M. Cobb, un président impartial et animé du meilleur esprit. Au point de vue des partis, l'élection d'un président démocrate plutôt que whig a perdu toute signification et toute portée sous les circonstances. Une majorité relative de deux voix ne constitue nullement un de ces points d'appui qui donnent à un homme pleine liberté d'allures.

Le message présidentiel que nous plaçons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs est remarquable par son ton de conciliation et de tolérance internationale. Le président est avant tout disposé à laisser chacun s'arranger chez soi exactement comme il l'entend et il témoigne les plus bienveillantes dispositions envers tous les gouvernements étrangers. Les quelques phrases consacrées au Nicaragua révèlent, comme tout le reste, les dispositions les plus pacifiques, et les professions de bon accord avec l'Angleterre ont un cachet frappant de franchise et de cordialité. Loin d'ambitionner un monopole au profit des Etats-Unis le président semble rêver une grande ligue pacifique où entrent à conditions égales toutes les nations maritimes de la terre. Le président recommande la même tolérance et conciliation dans la politique intérieure et quand il parle du maintien de l'Union il trouve dans son cœur des accents aussi patriotiques qu'éloquents.

Mais le vieux *Rough and Ready* ne se gêne pas d'exprimer sa désapprobation des mesures prises par l'administration, qui l'a précédé. Il recommande la réforme complète du système de douanes eré par M. Polk, des modifications à l'organisation des entrepôts et de la sous-trésorerie et d'autres mesures financières et économiques. On voit par là, que le général Taylor a toujours les mêmes instincts de franchise et d'honnêteté politique, mais en même temps qu'il a dû subir l'influence de sa position. Le *No party man* est redevenu whig.

Le message du président et le rapport du secrétaire posent donc nettement l'administration en face du congrès, où la majorité est évidemment hostile aux doctrines qu'ils veulent établir. Quel sera le sort de cette administration, sur les grandes questions qui divisent le pays, l'avenir seul peut nous le dire.

Les annexionnistes s'agitent à Québec à la veille de l'élection. Dans une assemblée tenue lundi dernier, il a été résolu d'opposer l'élection de M. Chabot. M. Legaré a été choisi comme le candidat annexionniste. On parle aussi d'un M. McCallum comme devant se présenter dans l'intérêt tory.

Le *Standard Journal* contient une lettre en dat. du 26 décembre dernier, adressée par plus de 600 électeurs de ce comté à M. McConnell leur représentant, le priant de se prononcer sur la question de l'annexion. Ces électeurs approuvent le manifeste des annexionnistes de Montréal et pensent que l'annexion seule peut nous faire prospérer. Le *Herold* de cette ville dit être informé que M. McConnell se prononcera aussi en faveur de l'annexion.

Il y a eu la semaine dernière un assemblée de la B. mensis ligne anglaise en cette ville. Nous la croyions défunte. Mais non, elle n'est pas morte, puisqu'elle s'assemble encore. La réunion était choisie c'est à dire peu nombreuse, composée de quelques anciens torics qui n'ont pu encore abandonner leurs vieilles haines et leurs vieux préjugés. Des résolutions ont été adoptées recommandant un conseil électif (?) la protection à l'industrie du pays, la réduction des dépenses publiques, et l'Union des provinces anglaises.

Les adversaires de l'administration ont fait courir le bruit depuis quelques jours du départ de Lord Elgin. On a même été jusqu'à nommer un certain Lord Saltoun comme devant le remplacer. Ce bruit n'est pas plus fondé que celui de la résignation de Lord Grey, comme secrétaire des colonies.

DINER A L'HON. M. MONROE. — Les électeurs du comté d'Oxford ont offert un dîner à leur représentant, le 1er janvier courant, en témoignage de leur approbation de sa conduite.